

PETITE BIBLIOTHEQUE N° 21

HISTORIQUE DE LA BANQUE DE FRANCE

TOULOUSE

par

Gilbert IMBERT

**Secrétaire adjoint de l'Association
des Amis des Archives de la Haute-Garonne**

HISTORIQUE DE LA BANQUE DE FRANCE

TOULOUSE

Au moment où dans plusieurs villes de MIDI-PYRENEES (Castres, Millau, Villefranche-de-Rouergue), toutes les forces économiques et politiques se mobilisent pour faire face aux menaces de fermeture qui pèsent sur les comptoirs de la BANQUE DE FRANCE installés sur leur place, on ne peut s'empêcher de penser au mouvement d'opposition qui, dans le courant du siècle dernier, se manifesta à TOULOUSE, dans les milieux d'affaires, contre la décision du Gouvernement d'installer dans cette ville une succursale de la même BANQUE DE FRANCE.

Pour comprendre les raisons de cette opposition, un long retour en arrière s'avère indispensable. Il est devenu banal de rappeler que la plus ancienne industrie toulousaine est la meunerie, exemplaire par sa technique et par son organisation économique, fonctionnant dès le XIIIe siècle avec l'efficacité d'une entreprise capitaliste moderne (1). Ce complexe industriel se développa en se diversifiant avec succès pendant plusieurs siècles.

Tout le monde sait également que le pastel toulousain a procuré au commerce local d'énormes bénéfices, son apogée se situant au milieu du XVIe siècle, où "pays de Cocagne" devint synonyme de richesse...

En revanche on oublie parfois que les deux derniers siècles de l'Ancien Régime voient l'économie toulousaine s'anémier, tant au XVIIe où la dépression est générale malgré la création des Manufactures royales de Poudre et Tabacs, qu'au XVIIIe siècle où seul le grand commerce reprend localement quelque vigueur.

A cette époque la principale entreprise toulousaine qui emploie 800 personnes est une manufacture de coton qui disparaîtra à la fin du siècle. Il faudra attendre 1815 pour que MM. Garrigou et Sans, deux Ariégeois, fondent la première véritable industrie sur les Moulins du Bazacle, une fabrique de fers à faux (2).

A l'aube de la création des premières banques locales, la ville semble donc avoir manqué son entrée dans l'ère industrielle et c'est dans ce contexte d'activité économique atone que fut fondée, au début de 1839, la Banque départementale de Toulouse, au 7 Rue du Prieuré (face à l'entrée de l'école Lakanal).

La lecture de la première page du Grand Livre comptable (reproduite en Annexe I), nous rappelle qu'elle bénéficiait du privilège d'émission de billets, au cours légal limité toutefois aux frontières de la Haute-Garonne.

Outre la souscription d'actions et le versement d'un "à valoir" à Me Lafont avoué, sur le prix d'acquisition de l'Hôtel de la Banque, les écritures qui figurent sur cette page portant la date du 9 février 1839, relatent :

- le paiement d'un acompte à Durrieux de Paris pour la fourniture de formes à fabriquer le papier à Billets,
- le versement d'un acompte à Barre graveur,
- l'achat de papier de Chine, de portefeuilles et de... bois à brûler.

Cette banque fonctionnait depuis 7 ans, honorablement installée dans son privilège d'émission, brassant son petit volume d'affaires, à l'abri de toute concurrence, lorsque le Gouvernement s'avisait d'ouvrir à Toulouse une Succursale de la Banque d'Emission parisienne. Toute la coterie toulousaine fut en émoi.

Dans sa séance du 20 mars 1846, la Chambre de Commerce de Toulouse par la voix de M. Ramel, responsable du dossier demande aux *"hommes sérieux de cette enceinte où la froide raison et les sages calculs ont interdit l'entrée aux passions mensongères"* de signaler *"à l'autorité les dangers qui naîtraient d'une concession que des considérations politiques et morales doivent repousser"*.

Devenant acerbe, le délégué consulaire reproche à la Banque de France *"heurtant pour les briser nos banques particulières de vouloir s'asseoir sur les débris et régner en souveraine"*.

Poursuivant son réquisitoire, M. Ramel interroge le gouvernement et le met en garde : *"En accordant à la Banque de France le privilège exclusif, en étouffant ainsi le sentiment de progrès, n'y a-t-il pas danger pour le bien public, danger pour l'état..."*

Laisser à une compagnie le monopole de la Banque sur tout le sol de la France, n'est-ce pas créer une puissance financière et n'y a-t-il pas danger de livrer le crédit public à une seule main qui, suivant les lois humaines, proportionnera ses exigences à sa force."

Et d'opposer à ces graves dangers les qualités incontestables des banques locales où "il n'y a pas seulement le but de spéculation mais bien aussi le sentiment d'intime sympathie avec la prospérité de la place ; une crise ne peut s'opérer sans frapper, ou des amis, ou des membres de cette association ; il y a donc intérêt à venir en aide à la localité, à conjurer la crise soit par un escompte réduit au besoin, soit par des sacrifices à s'imposer pour attirer du numéraire aux jours nécessaires car il y a solidarité entre les opérations de la Banque et celle du Commerce local ; il y a, on peut le dire, appui de famille et lorsque l'on a traversé une tourmente industrielle sans sinistre, grâce à ces sacrifices, ils deviennent un bénéfice obtenu.

C'est en vain que l'on espèrerait ces sympathies de la Banque de France, qui considère comme un devoir de soutenir le lieu de sa résidence, et nos villes de province comme une spéculation à envahir. Aussi que peut-il en arriver ? Que si une crise générale venait à passer sur la France, ou la Banque de France en ménageant à tous les points sa sollicitude serait impuissante, ou en portant au plus vite ses capitaux vers la capitale, où ses intérêts les plus grands sont en jeu, nos provinces seraient en souffrance sitôt qu'une circonstance quelconque exigera que la Banque de France agglomère ses capitaux à Paris et cette seule retraite de fonds, même momentanée, peut compromettre notre crédit local".

Comme il fallait s'y attendre le réquisitoire de M. Ramel fut sans succès et en dépit de ce qu'il avançait - *"la Banque peut vouloir, mais elle est encore réduite à désirer"* - le 22 avril 1848, le Conseil d'Administration de la Banque de Toulouse, au cours d'une séance extraordinaire acceptait le rachat proposé par la Banque de France et le décret créant la Succursale de Toulouse paraissait le 27 du même mois. M. Ed. Martin en fut nommé Directeur, conservant le poste qu'il occupait à la Banque de Toulouse. (Cf. Document Annexe II).

Au-delà de l'emphase du style et de l'excès de certains propos, au-delà d'un chauvinisme somme toute excusable, il faut bien reconnaître à M. Ramel une vue assez précise des choses sur certains points. En effet pendant un siècle *"les deux cents familles"* - ainsi dénommait-on les 200 plus forts actionnaires de la Banque de France - qui désignaient les 15

régents de l'Institution d'émission allaient dominer le monde français de la Finance avec toutes les conséquences que cela a impliqué. Il faudra la loi du 24 juillet 1936 pour que soit substitué à ces régents un Conseil Général dont presque tous les membres étaient élus par l'Etat.

La Banque de France restera Rue du Prieuré jusqu'en 1854. A cette date en effet, elle viendra occuper de nouveaux locaux construits sur un terrain au 4 Rue Deville acheté pour 90.000 francs or.

Quelques années plus tard une vérification administrative de la Succursale nous vaut le Rapport d'Inspection dont le texte est reproduit en Annexe III. Ce document nous donne un aperçu assez inattendu de la situation économique de la ville et de l'activité de la Succursale. Il nous montre notamment Toulouse et sa région installées dans une douce quiétude que beaucoup parmi nous, souhaiteraient sans nul doute, retrouver aujourd'hui.

Les bureaux subirent des agrandissements successifs en 1880, 1900 et 1912. C'est en 1922 que la Banque de France de Toulouse acquit les terrains et immeubles du 2 rue Deville pour 160.000 francs or avec notamment les restes de l'ancienne église des Cordeliers (3), ce qui suscita de nombreuses protestations de plusieurs personnalités toulousaines :

"LA OU DE PAUVRES RELIGIEUX PRIERENT ET SE MORTIFIERENT D'HEUREUX FINANCIERS LE SOURIRE AUX LEVRES FERONT VALSER DES CHIFFRES DORES."

* * *

(1) Les membres des associations de meuniers, les pariers, détenaient chacun un titre de propriété, l'uchau, dont le revenu était payé en farine et qui pouvait se négocier comme une action.

(2) Grandeur, déclin et reprise étaient admirablement rappelés dans la récente exposition de Brigitte Saulais : "LE BAZACLE.... DES MOULINS A LA LUMIERE" et notamment dans son diaporama.

(3) La façade de cette église donnait rue Deville (anciennement rue des Cordeliers). Une partie du portique a été reconstituée rue du Collège de Foix, en face de la tour du clocher. (Cf. Annexes IV et V).

Du 9 Janvier 1839

13 Les suivants a Martin aîné
 f. 21,374. 70 montant des sommes a lui dues d'après son Compte Courant
 tenu ce jour

19 Cpte d'Impression de Billets de Banque
 f. 745. 15 Savoir:
 Engagement d'un a compte a Durieux de Paris le 30 oct^r 1838 pour
 fourniture de formes a fabriquer le papier a Billets . 1000.
 Pour autans compte a Paris gravés le 1^r Dec^r 38 en une lettre
 de Credit sur Paris . 6000.
 Plus de divers autres expéditions de Paris
 2 c^o 1 c^o . 4. 50
 7 " 1 " . 7. 55
 14 " 1 " . 12. 60
 19 " 4 " et 1 paquet . 227. --
 22 " 1 " et 1 c^o . 14. 50
 29 " 1 " . 7. 40
 Plus de papier de Chine a p^o . 10. --
 Intérêts a 3 p^o le sur les avances, et commission de
 Banque a 1/2 p^o le sur la lettre de Credit de 6000 f . 155. 50
 ----- 455. 15
 745. 15

14 Hotel de la Banque
 f. 13237. 15 Savoir:
 Pour autans Compte a l'apport avoué a valoir sur le papier
 d'acquisition de l'Hotel le 22 Janvier 1839 . 6237. 15
 Pour autans Compte le 26 Janvier au même a valoir
 sur les frais d'inscriptions . 7000. --
 ----- 13237. 15

19 Cpte de Locations & Appropriations
 f. 40. 90
 Pour autans payé le 31 Janvier 38 a Cuiller pour établissements des
 locaux affectés aux Caisse de la Banque . 40. 90

16 Mobilier & Agencements
 f. 623. 50 Savoir:
 Pour autans payé en six tranches de Laurent & Vialle le 1^r février
 pour fourniture de bureaux, fauteuils et autres objets Paris
 f. 223. 50
 Pour autans Compte le 8 février a valoir sur avances
 a Compte des Caisse fournies par lui . 400. --
 ----- 623. 50

17 Frais de Bureau
 f. 48. --
 Achat de Bois a Paris payé ce jour . 48. --
 Du 9 88.

1 Caisse Centrale a Cpte d'Act. des Act. de la Banque
10 f. 43000. -- montant des 86 Act. de la Banque de Rouense agues
 par les suivants:
 Martin & Duvivier 30 act. . 15000. --
 Rossignol S^m 63^o 20 " . 10000. --
 a répartir . 20000. --
 ----- 43000. --

21,374. 70

 21,374. 70

du 9 février 1839

Les suivants

à Martin aîné

f. 21.374,70^c. montant des sommes à lui dues d'après son compte courant remis ce jour

Compte d'Impression de Billets de Banque

f. 425,15 savoir :

Paiement d'un acompte à Durieux de Paris le 30 gbre 1838 pour fourniture de formes à fabriquer le papier à Billets	"	1.000, --	
Pour autant compte à Baire graveur le 1 ^{er} décembre der en une lettre de crédit sur Paris	"	6.000, --	
Port de divers colis expédiés de Paris			
2 janvier 1 Caisse	"	11,20	
7 " 1 d.	"	7,55	
14 " 1 d.	"	13,60	
19 " 4 d. et 1 paquet	"	227,00	
22 " 1 d. et 1 Boite	"	14,90	
29 " 1 d.	"	7,40	
Achat de papier de Chine	"	10,00	
Intérêts à 5 p2 sur les avances, et commissions de Banque à 1/4 sur la lettre de crédit de 6.000		133,50	425,15
			<u>7.425,15</u>

Hotel de la Banque

f. 13.237,15^c savoir :

Pour autant compte à Lafont avoue à valoir sur le prix d'acquisition de l'hôtel le 22 janvier 1839	"	6.237,15	
Pour autant compte le 26 janvier au même à valoir sur les frais d'enregistrement	"	7.000, --	13.237,15

Compte de location et appropriations

f. 40,90^c

Pour autant payé le 31 janvier d' à Ouilac pour réassurance des locaux affectés aux Caisses de la Banque	"		40,90
---	---	--	-------

mobilier et Agencements

f. 623,50^c savoir :

Pour autant payé en un mandat de Laurent et Valès le 8 février pour fourniture de portefeuilles et autres objets		223,50	
Pour autant compte le 8 février à Aub... serrurier acompte des Caissees fournies par lui	"	400,00	623,50

Frais de bureau

f. 48--

Achat de bois à brûler payé ce jour			48,00
-------------------------------------	--	--	-------

du 9 février

Caisse Centrale

à Cpte Gal des Actions

f. 43.000,-- montant de 86 actions de la Banque de Toulouse acquises par les suivants

Martin Edouard	30 actions	"	15.000, --
Romignol s'	20 d.	"	10.000
	a reporter		<u>25.000, --</u>

21.374 70

21.374 70

**Séance extraordinaire
du Conseil d'administration
de la Banque de Toulouse
du 22 avril 1848**

ANNEXE II

La séance est ouverte à 3 heures
Le Conseil est réuni en séance
extraordinaire par suite des lettres de
convocation.

Présents

M. Gal Viguerie, Président
M. de Bray, vice-Président
MM. Cibiel, J.B. Gèze, Caragou,
Talpayrac, Carbonel, régents
MM. Guenin et Rivière, censeurs
M. Ed Martin, Directeur
Le Conseil Général de la Banque de
Toulouse,

Vu le rapport de MM. J.A.Mather et J.
Viguerie d'où il résulte que M. le
Ministre des Finances les a chargés
d'exposer au conseil, qu'après avoir
murement délibéré sur la situation des
banques départementales il a reconnu
qu'il ne pourrait sans de graves
inconvenients autoriser un accrois-
sement d'émission de la circulation de
leurs billets au porteur, que d'un
autre côté en maintenant cette émission
dans les limites fixées, plusieurs
d'entre elles ne pourraient continuer
leurs opérations d'escompte, ce qui
serait extrêmement préjudiciable au
commerce ;

Qu'en même temps, la disposition qui ne
donne cours légal aux billets des
Banques départementales que dans le
département même où elles sont
établies, avait le grave inconvénient
d'entraver les transactions
commerciales, et qu'on ne pourrait,
sans s'exposer à ébranler la confiance
publique, leur assurer ce cours légal
dans toute la France ;

Qu'il ressort de ces diverses
circonstances la nécessité impérieuse
de n'avoir en cours de circulation
qu'un billet de banque unique dont la
valeur puisse être facilement ap-
préciée par tous ;

Que pour satisfaire à cette nécessité
le seul moyen pratique est d'opérer la
**fusion des banques départementales avec
la Banque de France, en d'autres
termes, de les transformer en comptoirs
de la dite Banque, au moyen de la
reprise par celle-ci de tout l'actif
des autres banques, à charge par elle
d'accepter comme sa propre dette tout**

leur passif et de délivrer à leurs
actionnaires des actions de la Banque
de France en nombre proportionnel à
celles qu'il possèdent ;

Considérant que la fusion proposée par
M. le Ministre des Finances ne doit
avoir pour résultat ^{que} d'augmenter la
somme des services que la Banque de
Toulouse a jusqu'ici rendu au commerce
de la localité.

Que les intérêts des actionnaires se
trouvent convenablement sauvegardés
par l'échange de deux de leurs actions
au capital primitif de 500 francs
contre une de la Banque de France,
qu'en effet le refus d'adhérer aux
dispositions proposées en supposant que
l'autorité y eut égard, aurait pour
conséquence d'amener prochainement la
mise en liquidation des affaires de la
Banque de Toulouse, liquidation qui,
dans les circonstances actuelles, ne
pourrait s'opérer que d'une manière
désastreuse ;

Délibérant dans la limite des
attributions que lui confère l'article
28 de ses statuts, ordonnancés le
28 juin 1838, autorise M. J.A. Mather,
régent (sauf l'approbation du gou-
vernement) à signer tout traité à
l'effet de faire remise à la Banque de
France de tout l'actif mobilier et
immobilier de la Banque de Toulouse
dans l'état où il se trouve, sous les
conditions suivantes :

La Banque de France prendra à sa charge
tout le passif de la Banque de
Toulouse.

Les actionnaires de la Banque de
Toulouse recevront pour chaque deux
actions de la dite Banque une action de
la Banque de France.

Tous pouvoirs sont donnés à
M. J.A. Mather pour l'exécution de la
présente délibération.

ANNEXE III

TOULOUSE le 6 mai 1861

Monsieur le Gouverneur,

De Bordeaux à Cette, sur la plus grande partie d'un parcours de cent lieues à travers l'un des plus beaux pays du monde, on voit se suivre côte à côte un grand fleuve, un canal ancien, une route superbe et un chemin de fer qui ne semblent placés là que pour le plaisir des yeux .

Le fleuve porte ses flots à la mer, le canal dort, la route déserte poudroie, seul le chemin de fer se donne quelque mouvement utile et sur le bord, les bras croisés, l'habitant du Midi regarde indifférent sans paraître comprendre ou plutôt sans se soucier des grands moyens mis à sa disposition pour la création de la richesse.

Est-ce sagesse ou imprudence ? Il a le climat pour lui, il vit de peu et ce peu semble assuré, souvent même une année comme la dernière vient lui porter abondance et prix élevé. Dans ces conditions, une grande activité ne peut naître que difficilement et la Succursale tend à se reposer au milieu du repos général.

CAISSE

Le 29 avril au soir, la caisse renfermait conformément aux écritures du Grand Livre:

Fs 20.673.944,73

dont en Billets	"	9.965.000
en Or	"	1.958.000

en Argent	"	8.750.944,73
-----------	---	--------------

Les billets continuent à affluer à Toulouse. la quantité qui s'y trouve est tout à fait surabondante ; elle s'élève à 23.000 coupures.

Tout du reste est en ordre parfait.

PORTEFEUILLE

A la même date que ci-dessus , le portefeuille des remises de la Banque renfermait Fs 2.648.261,20 en 4161 effets et celui des valeurs sur Toulouse escomptées par la Succursale 1168 effets pour Fs 540.595,68.

Depuis un an, la situation des engagements s'est grandement modifiée ; en 1860 j'avais trouvé 12 présentateurs moyennement engagés de Fs 400.000 . Cette année parmi ceux dont le chiffre a quelque importance , je n'en vois plus que trois et la moyenne de leurs engagements est modeste ; ce sont MM. :

- CHAMBARD , engagé pour Fs 100.000.
Bijoutier riche faisant le commerce des matières d'or et d'argent. C'est le changeur des Espagnols qui passent les Pyrénées pour aller acheter des mules en Poitou.

- DUBUC , engagé pour Fs 100.000.
Nouveau banquier dont on estime la fortune à trois cent cinquante mille francs. Prudent, il marche bien et a pris pour une grosse part la place de la Maison Cany dans l'escompte du petit papier.

- N... et Cie, engagé pour Fs 325.000.
Assez bonne maison, suivie néanmoins de très près.

Il n'y a pas à mentionner d'autres engagements soit comme endosseurs, soit comme principaux obligés. La division des crédits est extrême.

L'ensemble des opérations d'escompte dans les cinq premiers mois de l'exercice s'est élevé

en 1859	à	28 Millions
en 1860	à	25 "
en 1861	à	12 "

Voici une diminution croissante dont l'importance atteint plus de 50 % dans la comparaison des deux dernières années. A quoi cela tient-il ?

Comme il n'y a pas à vrai dire d'industrie dans le pays, il manque un des causes ordinaires sinon de progrès , du moins de maintien dans le niveau des opérations générales. Un fait certain, c'est que le travail tel qu'il est dans ce département n'a pas été ralenti. Peut-être le Commerce en gros fait-il moins d'affaires, maintenant que d'une part les ports de mer font directement dans toute la France le placement sans intermédiaire des grandes denrées d'approvisionnement et que d'autre part les négociants d'Agen ont empiété sur la clientèle si étendue de Toulouse. Mais ce commerce en gros est riche , il agit avec ses propres ressources et cela depuis longtemps.

Une cause déjà signalée par moi, c'est la disparition des maisons Viguerie et Darnaud. La première faisait beaucoup avec la Succursale mais pour les affaires qui n'avaient aucun rapport avec celles de la localité, la seconde avait créé une circulation sans base et qui a disparu avec elle. Puis il y avait les spéculations de bourse dont tout le monde se mêlait encore il y a deux ans et que l'on a absolument abandonnées. La véritable raison du peu de recours que l'on a à la Succursale, c'est l'excédant ^{si} considérable de richesse versé dans le pays, déjà riche, par l'abondance et le haut prix des récoltes du Languedoc en 1860. Le blé qui rend ordinairement dix a donné quatorze et les prix ont monté de 18 à 25 francs l'hectolitre. De là ont résulté de grandes facilités pour les affaires, dans un pays où tout le monde a un peu de terre.

Quoiqu'il en soit le petit commerce ne trouve pas toute l'aide nécessaire dans les maisons de banque existantes. Les unes, riches, tendent à restreindre leurs affaires, les autres peu aisées ou peu prudentes n'inspirent pas à la Succursale la confiance nécessaire pour l'engager à accueillir du papier plus ou moins inconnu et qui ne peut se passer de patronage. Il y a toujours place à Toulouse pour une ou deux maisons honorables pourvues chacune de 500 mf à un million et escomptant le petit papier. Elles, la place et la Succursale y trouveraient leur compte.

AVANCES

L'ensemble des opérations d'Avances, dans les cinq premiers mois de l'année s'est élevée,

en 1859 à F.	2.000.000
en 1860 à F.	2.400.000
en 1861 à F.	1.700.000

Ici encore une diminution. Mêmes causes que pour l'escompte.

LIVRES, SERVICES DIVERS

Les livres et tous les comptes sont fort bien tenus ; un ordre méticuleux règne dans la Succursale.

PERSONNEL

Le personnel est digne d'éloges. Le teneur de livres Mr Vallet Cols doit être particulièrement désigné à la bienveillance de Monsieur le Gouverneur. Son âge, son temps de service et son mérite le désignent comme candidat à une place de Caissier.

INDUSTRIE, COMMERCE, AGRICULTURE

La fabrication des faux, de la carrosserie, des meubles, de la chaussure en gros, quelques petites forges, un atelier d'impression d'étoffes, c'est à quoi se borne l'industrie du département.

L'épicerie, la rouennerie, la draperie quoiqu'en déclin font toujours néanmoins un gros chiffre d'affaires.

La sécheresse persistante nuit aux récoltes qui se présentent magnifiques. La vigne ne bouge plus ; son produit l'an dernier a été de qualité très inférieure. Il n'en a pas été de même des céréales dont l'excédant ^{sic} de production n'a pas été inférieur à un million d'hectolitres vendus moyennement 24 francs.

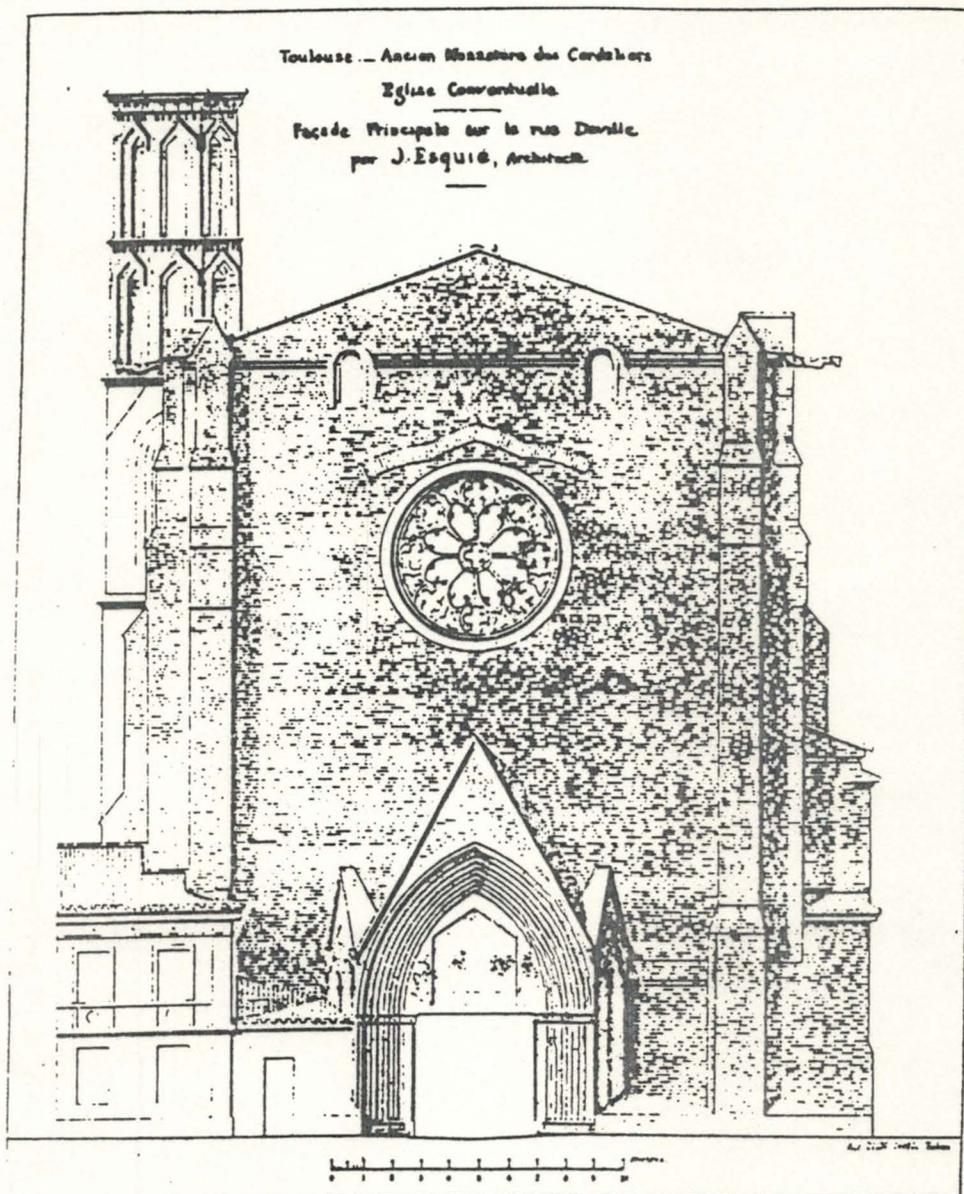
Il y a bien quelques progrès dans la culture de ce pays mais ils sont peu sensibles. Ils y seraient cependant plus faciles que partout ailleurs avec une terre aussi riche. Malgré de grands moyens d'irrigation, les prairies naturelles ou artificielles sont négligées et la viande commence à manquer dans une région où l'élevage du gros bétail pourrait donner de grands et beaux résultats.

L'équilibre qui par la loi du progrès tend à s'établir entre les différents pays contraindra le Languedoc à sortir sous peu de son apathie. Quand l'heure sera venue, rien ne lui manquera ; il a le sol fertile, l'eau, le soleil, les chemins de fer les canaux, la houille à portée et l'intelligence. Alors la Banque ne lui fera pas défaut et pourra seconder sa nouvelle activité ; jusqu'à ce moment, la Succursale est condamnée à sommeiller dans le calme qui l'entoure.

Je me rends à Carcassonne.

Je suis avec le plus profond respect,
Monsieur le Comte,
Votre très humble et tout dévoué Serviteur.

Louis CORDIER



On lisait au-dessus de la porte principale :

- "Durabit donec fluctus formicae marinos
• Ebibat, et totum testudo perambulet orbem"
- "Le fourmi aura absorbé toutes les eaux de la
mer et la tortue aura parcouru toute la terre
que je devrai encore"

